

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion téléphonique du Mardi 11 Septembre 2018

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

MM. Philippe LEFEVRE - Bernard COLMANT – Louis DARTOIS.

❖ Appel de **AMIENS AC** d'une décision de la **Commission Régionale Juridique** du 04/09/2018 parue sur le site le 05/09/2018 concernant le match perdu au club de l'AC Amiens pour la rencontre de coupe Gambardella entre l'US Gamaches et l'AC Amiens du 01/09/2018.

Décision de la Commission Régionale Juridique du 04/09/2018 :

Donne match perdu par pénalité à GAMACHES AS et AMIENS AC : score 0-0

Droits conservés pour AMIENS AC

Droits conservés pour GAMACHES AS à hauteur de 100 euros (2 réclamations).

La Commission,

Infirme décision de première instance en ce qui concerne AMIENS AC – joueur GAMET Florian qualifié pour la rencontre.

AMIENS AC qualifié pour le tour suivant.

Bernard COLMANT
Secrétaire de Séance

Philippe LEFEVRE
Président de la CR Appel Juridique